

- **Recommandation 1** – Que le gouvernement fédéral demeure engagé à atteindre un taux de 90 % de production d'électricité sans émission d'ici 2030; s'engage à atteindre un taux de 100 % de production d'électricité sans émission d'ici 2050 et, au moment de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de règlements et d'investissements fédéraux dans le secteur de l'électricité, s'assure que les politiques, règlements et investissements en question permettent de réaliser des progrès envers l'atteinte de ces cibles.
- **Recommandation 2** – Que le gouvernement fédéral demeure déterminé à atteindre le taux de 100 % d'ici 2040 prévu par le mandat pour les véhicules sans émissions et le rabais pour un véhicule électrique, et qu'il crée une stratégie d'électrification pour que l'électricité devienne la plus importante source d'énergie au Canada d'ici 2050.
- **Recommandation 3** – Que le gouvernement fédéral lance un groupe de travail interministériel chargé de relever différentes façons de maximiser le rôle que joue l'important parc hydroélectrique du Canada relativement à notre avenir d'énergie électrique propre.
- **Recommandation 4** – Que le gouvernement fédéral s'assure que les ministères responsables de la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* et de la *Loi sur l'évaluation d'impact* disposent des ressources humaines et financières nécessaires pour promptement et efficacement gérer toutes les demandes d'examen de projet, d'autorisation et de permis.
- **Recommandation 5** – Que le gouvernement fédéral élabore ou modifie, le cas échéant, les règlements et politiques adoptés en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* et ayant récemment été modifiés pour ainsi s'assurer que toutes les installations hydroélectriques actuelles puissent poursuivre leurs opérations sans subir de contraintes excessives qui n'avaient pas été prévues au moment de leur construction, de manière à ce qu'elles puissent être entretenues et remises à niveau en temps opportun et de manière rentable.

Le 2 août 2019

L'honorable Wayne Easter, député de Malpeque  
Président  
Comité permanent des finances  
Chambre des communes  
Transmission par voie électronique à [fin@parl.gc.ca](mailto:fin@parl.gc.ca)

Monsieur,

**Objet : [Consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020](#)  
[Urgence climatique : La transition nécessaire vers une économie à faible émission de carbone](#)**

Hydroélectricité Canada (HC) (anciennement appelée l'Association canadienne de l'hydroélectricité (ACH)) est l'association professionnelle nationale qui représente l'industrie canadienne de l'hydroélectricité. Les membres de HC regroupent, à la fois, des producteurs d'hydroélectricité et des fournisseurs de biens et services à ces producteurs. Nous sommes heureux de profiter de l'occasion qui nous est offerte pour partager nos priorités avec les membres du Comité permanent des finances en prévision du budget de 2020 sur le thème Urgence climatique : La transition nécessaire vers une économie à faible émission de carbone.

**L'hydroélectricité constitue la plus importante source d'électricité au Canada. Elle représente 60 % de l'électricité produite au Canada et fait de notre réseau électrique le plus propre de tous les réseaux des pays du G20.** La capacité du parc hydroélectrique du Canada dépassera bientôt les 85 000 mégawatts (MW), ce qui fera de notre pays le deuxième pays au monde pour la production d'hydroélectricité, de même qu'une plaque tournante de cette technologie et de l'expertise qui s'y rattache.

Un élément central du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de notre approvisionnement en électricité, de même que le remplacement des combustibles hydrocarbonés par l'électricité propre dans les secteurs des transports, du bâtiment et de l'industrie. Selon la Stratégie canadienne à long terme de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre (novembre 2016) d'Environnement et Changement climatique Canada, il sera nécessaire de presque tripler la production d'électricité

propre de 2019 à 2050 si l'on veut atteindre nos objectifs à long terme en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. **L'hydroélectricité offre un avantage concurrentiel au Canada en vue de la transition pour passer du réseau électrique à 82 % sans émission d'aujourd'hui au réseau à zéro émission de carbone de l'avenir.**

Les spécialistes du secteur de l'électricité s'entendent pour dire que l'élimination progressive de la production d'électricité au charbon d'ici 2030 et l'imposition d'un prix sur la pollution en vue des nouveaux investissements effectués dans la production d'électricité à partir de combustibles fossiles constitueront des éléments importants de la solution visant à décarboniser notre réseau électrique. HC se réjouit du leadership qu'assume le gouvernement fédéral dans ces domaines. Nos recommandations sont présentées en détail ci-dessous.

1. HC recommande que le gouvernement fédéral demeure engagé à atteindre un taux de 90 % de production d'électricité sans émission d'ici 2030; s'engage à atteindre un taux de 100 % de production d'électricité sans émission d'ici 2050 et, au moment de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de règlements et d'investissements fédéraux dans le secteur de l'électricité, s'assure que les politiques, règlements et investissements en question permettent de réaliser des progrès envers l'atteinte de ces cibles.

Malgré l'abondance de l'électricité propre au Canada, l'électricité ne comble actuellement que 20 % de nos besoins énergétiques globaux. Les combustibles fossiles, comme l'essence, le diesel, le pétrole et le gaz naturel, permettent donc de satisfaire 80 % de nos besoins en énergie. La prochaine étape du plan du Canada pour l'action climatique et la croissance propre sera le lancement de différents travaux visant l'électrification efficace des secteurs des transports, du bâtiment et de l'industrie. Des progrès sont réalisés à cet égard grâce au mandat pour les véhicules sans émissions (VSE), aux rabais sur les véhicules électriques et à l'élaboration de règles régissant les crédits de recharge des véhicules électriques en vertu de la Norme sur les combustibles propres. Cela étant dit, à mesure que nous progressons, nous devons composer avec d'autres possibilités et défis en matière d'électrification. Le Canada a besoin d'une stratégie nationale sur l'électrification pour concrétiser cet objectif.

2. HC recommande que le gouvernement fédéral demeure déterminé à atteindre le taux de 100 % d'ici 2040 prévu par le mandat pour les véhicules sans émissions et le rabais pour un véhicule électrique, et qu'il crée une stratégie d'électrification pour que l'électricité devienne la plus importante source d'énergie au Canada d'ici 2050.

Alors que le Canada poursuit son cheminement vers l'utilisation d'une l'électricité propre, la production d'électricité à partir de l'eau, du vent, du soleil et d'autres sources d'énergie renouvelable sans émission représentera une proportion de plus en plus importante de notre approvisionnement énergétique.

Les sites hydroélectriques canadiens ont en moyenne plus de 50 ans. Le fonctionnement continu, l'optimisation et le renouvellement de ces actifs sont essentiels à notre sécurité énergétique, à notre action climatique et à notre croissance propre.

Dans les prochaines décennies, le secteur de l'hydroélectricité se lancera dans une période sans précédent d'investissement de capitaux. En plus de prolonger la durée de vie des actifs hydroélectriques actuels, ces nouveaux investissements permettront d'accroître la capacité de ces actifs à produire de l'électricité renouvelable et pourraient permettre de renforcer la souplesse et le stockage énergétique en vue de l'intégration d'autres sources d'énergie renouvelable. Les investissements continus dans ces installations actuelles pourraient permettre de produire de l'électricité renouvelable souple<sup>1</sup> et fiable<sup>2</sup> à faible coût, et ce, sans accroître l'empreinte écologique. À mesure que le temps passe, de nouveaux sites hydroélectriques seront également nécessaires.

3. HC recommande que le gouvernement fédéral lance un groupe de travail interministériel chargé de relever différentes façons de maximiser le rôle que joue l'important parc hydroélectrique du Canada relativement à notre avenir d'énergie électrique propre.

Ce groupe de travail serait chargé d'élaborer différentes mesures visant à : clarifier les règlements pour les développeurs et producteurs; garantir l'efficacité des règlements pour les administrateurs des approbations et les autorisations; relever les investissements stratégiques, tout en faisant la promotion de meilleures pratiques de gestion de l'environnement. On devrait fournir au groupe de travail un financement sur plusieurs années qui permettra l'organisation de différents ateliers avec les représentants de l'industrie et des provinces.

---

<sup>1</sup> **L'hydroélectricité est souple.** Elle renforce la fiabilité et la résilience de notre système électrique en permettant une production et un stockage souples et en offrant d'autres services auxiliaires essentiels. Les réseaux électriques fiables doivent, en tout temps, avoir une énergie et des stocks suffisants pour maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande, lequel varie en fonction du comportement de la clientèle, des pannes de génératrices et des perturbations du réseau (qu'elles soient prévues et imprévues), de même que de la modification de l'accessibilité de certaines ressources (p. ex. l'énergie éolienne et l'énergie solaire). L'hydroélectricité permet une adaptation rapide aux différentes conditions dynamiques en rendant possible la gestion du débit d'eau dans la turbine, ce qui permet d'augmenter ou de diminuer la production d'électricité (à la seconde, à la minute ou à l'heure) à n'importe quel moment de l'année. L'hydroélectricité offre également d'autres services auxiliaires essentiels y compris : la capacité de départ à zéro, le contrôle de la puissance réactive et du voltage, les réserves tournantes et non tournantes, de même que le contrôle de la fréquence et l'inertie du réseau.

<sup>2</sup> **L'hydroélectricité est fiable.** Elle permet l'intégration au réseau de différentes énergies éoliennes et solaires à différentes capacités fiables qui sont accessibles à longueur d'année, ainsi que le stockage à long terme d'énergie dans les réservoirs et les cours d'eau d'où s'écoule l'eau. Les coûts associés aux technologies qui permettent de capter l'énergie éolienne et solaire, de même que les approches utilisées par les exploitants des systèmes électriques pour intégrer, en toute fiabilité, une plus grande part de ces technologies au réseau, sont beaucoup plus accessibles depuis la dernière décennie. De même, les technologies de batteries offrent maintenant une approche rentable pour la gestion des fluctuations à court terme de l'offre et de la demande. Cela étant dit, le stockage d'énergie à plus long terme exige également de veiller à la suffisance de l'approvisionnement pour les cas, plutôt rares, où les ressources en énergie éolienne et solaire offrent un rendement inférieur au rendement requis pendant de longues périodes de temps (c.-à-d. plusieurs jours). Le stockage de l'énergie que contiennent les réservoirs et les voies navigables permet au Canada d'atteindre des niveaux extrêmement élevés de production d'énergie renouvelable à partir de l'eau, du vent et du soleil. Ce facteur deviendra de plus en plus important à mesure que l'on éliminera progressivement la production d'électricité au moyen du charbon au Canada.

4. HC recommande que le gouvernement fédéral s'assure que les ministères responsables de la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* et de la *Loi sur l'évaluation d'impact* disposent des ressources humaines et financières nécessaires pour promptement et efficacement gérer toutes les demandes d'examen de projet, d'autorisation et de permis.  
Il sera très important de s'assurer que les ministères responsables de la mise en œuvre de ces lois, de même que des règlements qui leur sont associés, disposent des ressources dont ils ont besoin pour permettre la mobilisation en temps opportun avec les acteurs de l'industrie.
5. HC recommande au gouvernement fédéral d'élaborer ou de modifier, le cas échéant, les règlements et politiques adoptés en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* et ayant récemment été modifiés pour ainsi s'assurer que toutes les installations hydroélectriques actuelles puissent continuer à fonctionner sans contraintes excessives qui n'avaient pas été prévues au moment de leur construction, de manière à ce qu'elles puissent être entretenues et remises à niveau en temps opportun et de manière rentable.  
Le gouvernement fédéral devrait également s'efforcer de réduire les autres fardeaux indus qui sont imposés, à la fois, aux propriétaires et aux exploitants et qui sont attribuables aux récentes modifications législatives.

Nous nous réjouissons de cette occasion de fournir des commentaires et nous ferons un plaisir de répondre à vos questions. Merci de votre attention.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Patrick D. Bateman | Vice-président des relations gouvernementales et des affaires réglementaires,  
Hydroélectricité Canada